

28ème

Tir du Val d'Areuse

Vendredi 16 août 2019 16h00-20h00

Samedi 17 août 2019 08h00-12h00/13h30-17h30

Tir pistolet 25m et 50m
Stand de Tir—Travers



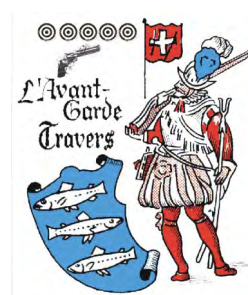
Photo Loïc Valverde—<http://lvphotographie.ch/>

Samedi midi Jambon cuit sur place dans l'Asphalte

5 cibles électroniques Polytronic à 25 mètres

2 cibles à 50 mètres

www.lavantgarde.ch



RAIFFEISEN

BANQUE RAIFFEISEN DU VAL-DE-TRAVERS

Siège :

2114 Fleurier, Av. de la Gare 12

Tél. no 032 862 20 00

www.raiffeisen.ch/val-de-travers

Bancomats :

2114 Fleurier, Av. de la Gare 12

2105 Travers, Rue Miéville 11

2108 Couvet, Rue du Quarre (Drive-in)

val-de-travers@raiffeisen.ch



Chez Kiquet



Le goût du vrai

Boucherie Henri Racine

Grand-Rue 5 CP 18

2105 Travers

Tel 032 863 13 42

Fax 032 863 24 38

Bienvenue au 28^{ème} Tir du Val d'Areuse à Travers

C'est pour la 28^{ème} année consécutive que notre société vous invite à participer à son traditionnel tir. Nous tenons ici à exprimer notre vive reconnaissance à tous ces amis qui nous ont soutenus en nous faisant l'honneur de leur présence. Nous leur adressons, à toutes et à tous, nos sincères et vifs remerciements pour leur fidélité.

Comme l'an dernier nous nous associons à deux sociétés du canton de Neuchâtel afin de vous offrir la possibilité de participer au concours du « Roi du tir 2019 »

Comme l'an dernier, vous aurez la possibilité de déguster le jambon cuit dans l'asphalte accompagné de sa garniture, dessert et café.

La cuisson du jambon dans l'asphalte trouve ses origines vers 1935. Il s'agissait alors d'un repas de fête, préparé à la Sainte-Barbe, la fête des mineurs, le 4 décembre.

Le samedi, vous aurez l'occasion d'assister sur place à sa cuisson ainsi qu'à sa sortie du bain d'asphalte.

C'est avec enthousiasme que nous organisons cette 27^{ème} édition de notre Tir du Val d'Areuse. Il est vrai que cette belle participation et l'esprit de franche camaraderie qui anime chacun d'entre vous nous incite à poursuivre dans l'organisation de ce traditionnel tir.

Ainsi donc, nous avons le plaisir de vous convier à Travers et nous vous attendons très nombreux à notre stand pour le

28^{ème} TIR DU VAL D'AREUSE.

Vendredi 16 et samedi 17 août 2019

Concernant le repas de midi auquel, nous espérons que vous prendrez part, une inscription au moyen du bulletin annexé au plan de tir nous arrangerait bien.

La responsable de la cantine vous en remercie d'avance.

Comme toujours, nous mettrons tout en œuvre pour que ce tir se déroule dans une ambiance chaleureuse et un esprit convivial.

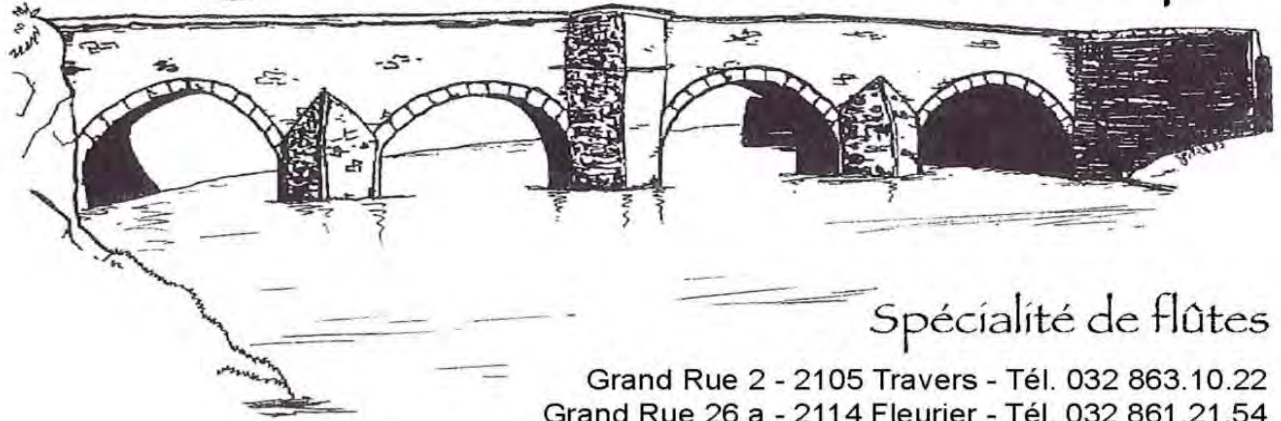
Le comité d'organisation vous remercie d'avance de votre présence au Tir du Val d'Areuse 28^{ème} du nom. Nous vous souhaitons plein succès au cours de cette saison de tir et au plaisir de vous rencontrer, nous vous adressons nos salutations amicales et sportives.

Le comité d'organisation

Inscriptions jusqu'au 12 août 2019, en envoyant le bulletin d'inscription à

Nicolas Joye, Rue de L'Abbaye 4 – CH 2105 Travers - E-mail : nicolas@joye.me

Boulangerie – Pâtisserie Roland Knöpfel



Spécialité de flûtes

Grand Rue 2 - 2105 Travers - Tél. 032 863.10.22
Grand Rue 26 a - 2114 Fleurier - Tél. 032 861.21.54

LE DÉTAILLANT À VOTRE SERVICE

MARCHÉ DISCOUNT



Claude Jaccard • 2105 Travers

T 032 863 13 63 • discountabc@valtra.ch

www.discountabc.ch • Site en ligne: www.youpaq.com



Salon de coiffure

Hommes-Dames-Enfants

BREVET FÉDÉRAL

Nathalie Reymond

Rue Miéville 1

2105 Travers

Tél: 032 863 14 57

Livret de tir - obligatoire

Prix CHF 5.00

Les programmes doivent se tirer avec le même type d'arme et dans la même catégorie.

Le panachage de catégorie n'est pas autorisé.

Pistolet 25m - Cible Val d'Areuse (Groupe)

Armes Cat. D: Pistolets à percussion annulaire (PPA), pistolets à percussion centrale (PPC)
Cat. E: Pistolets d'ordonnance (PO)

Zone des points Cible ISSF 25M, zones 5 à 10

Programme de tir	<i>Essai</i>	<i>1 x 5 coups en série de 5 coups en 50 secondes</i>
	Compétition	1 x 5 coups en série de 5 coups en 50 secondes
		1 x 5 coups en série de 5 coups en 40 secondes
		1 x 5 coups en série de 5 coups en 30 secondes

Prix	PPA/PPC:	CHF 18.00 (émoluments inclus, sans munition)
	PO:	CHF 25.00 (émoluments et munitions incluses)

Taxe de groupe CHF 40.00

Concours de groupes 4 tireurs licenciés d'une société forment un groupe.

Dotation "Groupe" 100% de la finance de groupe et le surplus éventuel de la cette cible à 60% des groupes classés dans chaque catégorie.

1^{er} prix d'un minimum de CHF 100.00 en espèce ou en nature par catégorie.

Seuls les groupes qui auront payé la finance de groupe seront classés.

Classement En deux catégorie, le total de quatre résultats individuels détermine le rang.

En cas d'égalité, appui par le total de la dernière passe de chaque tireur, puis l'avant-dernière, etc...

Distinction Aucune

Répartition immédiate	Points	Cat. D	Cat. E
	150	Fr. 50.-	Fr. 60.-
	149	Fr. 35.-	Fr. 50.-
	148	Fr. 30.-	Fr. 40.-
	147	Fr. 25.-	Fr. 30.-
	146	Fr. 20.-	Fr. 25.-
	145	Fr. 15.-	Fr. 20.-
	144	Fr. 10.-	Fr. 15.-
	143	Fr. 8.-	Fr. 10.-
SV, V, J	142	Fr. 5.-	Fr. 8.-
	141		Fr. 5.- SV, V, J

Votre nouveau centre de tri
A votre service
2014



Rue du pont 11 - 2123 St Sulpice - 079 155 60 44



Pinto

Plâtrerie • Peinture • Façades

078/ 865 18 22



Produits bitumineux
Centrale d'enrobage
Emulsion de bitume
Gravillonnages
Transports

2105 Travers
032 863 17 48

WYSSFILS@FNE.CH

WWW.WYSSFILS.CH

Dispositions

Chaque participant ne peut participer qu'avec un seul groupe ou dans une seule catégorie.
Un tireur de la cat. E peut s'aligner en cat D, mais l'inverse n'est pas possible.
Lors de l'inscription, il faut impérativement indiquer dans quelle catégorie le groupe souhaite disputer le concours.
Sur le talon d'inscription, un compte de chèques postaux ou un compte bancaire doit être mentionné.
Les distinctions individuelles non retirées durant la manifestation deviennent caduques et restent acquises à l'organisateur.
Si la répartition immédiate n'atteint pas le 65% du produit des passes, la différence sera attribuée au concours de groupe.

Pistolet 25m - Cible Travers

Armes

Cat. D: Pistolets à percussion annulaire (PPA), pistolets à percussion centrale (PPC)
Cat. E: Pistolets d'ordonnance (PO)

Zone des points

Cible PP - 10, 50 cm.

Programme de tir

Essai 1 x 5 coups
Compétition: 2 série de 5 coups en 3 minutes par série à partir du commandement "START"

Prix

PPA/PPC: CHF 18.00 (émoluments inclus, sans munition)
PO: CHF 25.00 (émoluments et munitions inclus)

Distinction

<i>Distinction ou CC à CHF 12.- pour</i>	E/S	V et J	SV et JJ
Cat. D	90	88	86
Cat. E	86	84	82

Classement

En deux catégories, honorifique.

Dispositions

Chaque participant ne peut participer qu'avec un seul groupe ou dans une seule catégorie.

Tir des 3 sociétés
Concours Roi du Tir pour les participants aux 3 tirs

Vendredi 16 août 2019
 Samedi 17 août 2019



Vendredi 6 septembre 2019
 Samedi 7 septembre 2019
 Dimanche 8 septembre 2019



Vendredi 28 juin 2019
 Samedi 29 juin 2019
 Vendredi 5 juillet 2019
 Samedi 6 juillet 2019

Un canton 3 tirs
 Le rendez-vous d'une région pour un tir
Concours du Roi du Tir
 Tir du Val d'Areuse - Travers
 Tir des Trois Chevrans - Neuchâtel
 Tir des Couennes de lard - Vilars

Toutes machines pour l'agriculture, la forêt et le jardin

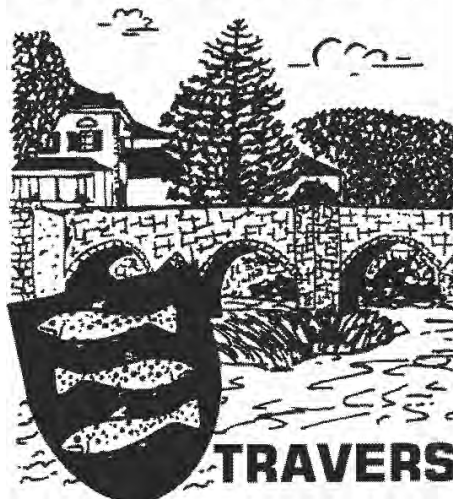


Vente - réparation - location



S. Dänzer

Commerce de viande



TRAVERS

S. Dänzer
Commerce de viande
Gros et détail
Rue des Moulins 2
2105 Travers
032/ 863 35 36

Pistolet 50m - Cible "Les 3 Truites"

Armes	Cat. A: Pistolet 50m (PL) Cat. B: Pistolets à percussion annulaire (PPA/PPC) Cat. C: Pistolets d'ordonnance (PO)		
Zone des points	Cible P10		
Programme de tir	Essai:	5 coups au maximum, coup par coup	
	Compétition:	10 coups, coup par coup	
Prix	PL/PPA/PPC:	CHF 12.00 (émoluments inclus, sans munition)	
	PO:	CHF 17.00 (émoluments et munitions inclus)	

Distinction Distinction ou une carte-couronne d'une valeur de CHF 10.00

	E/S	J/V	JJ/SV
Cat. A	90	88	87
Cat. B	88	86	85
Cat. C	85	83	82

Répartition	Cat. A			Cat. B			Cat. C		
	E/S	V	SV	E/S	V	SV	E/S	V	SV
1 bouteille dès	90	88	87	88	86	85	85	83	82
2 bouteilles dès	93	91	90	91	89	88	88	86	85
3 bouteilles dès	97	95	94	95	93	92	92	90	89

Classement Classement honorifique en une catégorie.

Dispositions Un tireur ne peut tirer que dans une catégorie.

Un tireur ne peut pas cumuler la distinction ou la carte couronne et la répartition sur la cible 50 mètres – Les 3 truites.

La répartition sous forme de bouteille doit être retirée avant la fin du tir.

Aucune prétention ultérieure ne sera prise en considération.

Un tireur peut aussi obtenir la distinction ou la carte couronne, ceci pour autant qu'il n'ait pas réussi cette dernière à 25 mètres et renonce à la répartition sous forme de bouteille.

Un tireur n'a droit qu'à une seule distinction à 25 / 50 mètres.

Les adolescents (JJ) et les juniors (J) ne peuvent pas obtenir la répartition sous forme de bouteille(s).

Ils peuvent seulement obtenir la distinction ou la carte couronne selon le barème ci-dessus.



la Mobilière

Mobilière Suisse Société d'assurances
Agence générale Montagnes et Vallées NE, Daniel Hugli
Espace 3, 2300 La Chaux-de-Fonds

 **PHOTOGRAPHIE.CH**

Mariages, Shootings, Reportages

078 760 71 89

Organisation	Société de tir L'Avant-Garde, Travers. Club de Tir de Neuchâtel-Sports, Neuchâtel Société de tir La Côtière-Engollon, Vilars
Dates de tir	Pendant le tir organisé par chaque société.
Programme	Correspond à la cible "Groupe" pour chaque société.
Droit de participation	Seuls les tireurs licenciés membres de sociétés affiliées à une SCT/SF de la FST sont admis.
Catégories d'âge	Pas de catégorie d'âge.
Prix	Inclus dans le prix de la passe "Groupe"
Classement	A l'addition du résultat de la cible "Groupe" tirée dans chaque société. En cas d'égalité, appui par le total de la passe Vilars, puis Neuchâtel, puis Travers, puis avantage à l'ancienneté.
Proclamation	Dans un délais de 4 semaines après la fin des tirs des 3 sociétés.
Dotation	1^{er} Rang : Un montant unique de CHF 450.- est attribué au Roi du Tir. Il est versé par virement bancaire après validation des résultats. 5^{ème} avant dernier : Le livret de tir et la passe "Groupe" sont offerts pour l'année suivante dans une des trois sociétés. Ce prix est nominatif et soumis à validation en cas de demande de mutation.
Remise des prix	Dans un délais de 4 semaines après validation des résultats. Par virement bancaire pour le Roi du Tir Par poste pour le 5 ^{ème} avant dernier



Pharmacie de l'Areuse

Rue Miéville 9

2105 TRAVERS

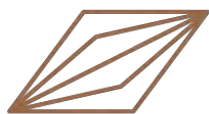
Tel : 032.863.13.39

Fax : 032.863.32.25

Votre spécialiste en médecines complémentaires

Huiles essentielles ♦ Homéopathie ♦ Fleurs de Bach ♦ Sels Schüssler

JACOT
CHOCOLATIER



NOIRAIGUE

www.jacotchocolatier.ch

**VOTRE CHOCOLAT SUR-MESURE
POUR VOS CLIENTS & ÉVÈNEMENTS**

Chocolaterie

Rue du Pont 5, CH-2103 Noiraigue

Tél. +41(0)58 201 90 07

contact@jacotchocolatier.ch

Boutiques : Noiraigue-Fleurier-Neuchâtel

Plan d'accès

Lat: 46.939486 Lon: 6.670712
Adresse Champ-du-Môtier 8



Organisation	Société de tir L'Avant-Garde, Travers (www.lavantgarde.ch).										
Prescriptions	La manifestation est soumise aux Règles du tir sportif (RTSp) de la FST ainsi qu'à toutes les prescriptions, règlements, directives, dispositions d'exécution (DE) de la FST, de la AAST, de la SAHS et des SCT/SF, de même qu'au catalogue des moyens auxiliaires. Ces prescriptions règlent toutes les positions qui ne sont pas explicitement citées dans le plan de tir; elles sont affichées dans l'installation de tir. Elles doivent être appliquées en tout temps par les organisateurs. Chaque tireur participant accepte en tant que contrat mutuel les dispositions et prescriptions du plan du tir ainsi que les éventuelles autres prescriptions et directives mises à disposition ou affichées dans les stands de tir.										
Catégories d'âge	<table><tr><td>Adolescents, (JJ)</td><td>10 - 16 ans</td></tr><tr><td>Juniors, (J)</td><td>17 - 20 ans</td></tr><tr><td>Elite, (E)</td><td>21 - 59 ans</td></tr><tr><td>Vétérans, (V)</td><td>60 - 69 ans</td></tr><tr><td>Seniors vétérans, (SV)</td><td>dès 70 ans</td></tr></table>	Adolescents, (JJ)	10 - 16 ans	Juniors, (J)	17 - 20 ans	Elite, (E)	21 - 59 ans	Vétérans, (V)	60 - 69 ans	Seniors vétérans, (SV)	dès 70 ans
Adolescents, (JJ)	10 - 16 ans										
Juniors, (J)	17 - 20 ans										
Elite, (E)	21 - 59 ans										
Vétérans, (V)	60 - 69 ans										
Seniors vétérans, (SV)	dès 70 ans										
Position	Selon les règles techniques pistolet, doc 1.10.4023 f, édition 2017.										
Compensation d'âge	Selon les règles techniques pistolet, doc 1.10.4023 f, édition 2017.										
Droit de participation	Seuls les tireurs licenciés membres de sociétés affiliées à une SCT/SF de la FST sont admis. Chaque programme de concours ne peut être tiré qu'une seule fois par le même tireur.										
Munition	Avec les pistolets d'ordonnance, seule la munition d'ordonnance distribuée par les organisateurs peut être tirée. En ce qui concerne les pistolets 50m ainsi que les pistolets à percussion annulaire et à percussion centrale, les munitions ordinaires, vendues sur le marché dans le cadre des règles ISSF, doivent être amenées par les participants. Les douilles restent en mains de l'organisateur.										
Contrôle des armes	Les pistolets doivent être transportés déchargés dans des étuis ou coffrets appropriés. Ils ne seront sortis de leur étui ou coffret, respectivement rangés dans celui-ci, uniquement sur le pas de tir. La bouche à feu est toujours pointée en direction des cibles. Une fois le tir terminé, les participants doivent décharger leur pistolet et le présenter pour le contrôle du retrait des cartouches. Ceci fait, le pistolet doit être rangé dans son étui ou coffret avant de quitter le pas de tir.										
Responsabilité	Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les armes ou autres objets.										
Assurance	Tous les participants sont assurés selon les dispositions de l'USS-Assurances. Les assurés renoncent à toutes autres prétentions envers l'organisateur.										
Droit de recours	Les recours éventuels durant cette manifestation sont immédiatement traités et tranchés par l'organisateur. Le droit de recours auprès de la Commission disciplinaire et de recours de la FST demeure réservé (Doc. no 1.31.00 du 28.08.2001).										
Réclamations	Elles sont à adresser au comité d'organisation le jour du tir. Elles seront tranchées directement par le comité et ses décisions seront définitives. Chaque participant à ce tir accepte ces dispositions.										
Groupes	4 tireurs licenciés d'une société forment un groupe. Chaque société peut inscrire autant de groupe qu'elle le désire.										

Tireurs individuels	Les tireurs individuels, en possession d'une licence valable, sont autorisés et les bienvenus.
Remise des prix	Aucune distribution de prix n'a lieu. Les cartes-couronnes, prix en espèces et prix en nature sont à retirer au bureau pendant la durée du tir. Les prix de groupes seront envoyés aux chefs de groupes dans un délai de 4 semaines après le tir. Les répartitions immédiates seront retirées avant la fin du tir. Aucune prétention ultérieure ne sera prise en considération. Les palmarès sont publiés dans les quatre semaines après le dernier jour de tir sur le site internet de l'organisateur.
Egalité	En cas d'égalité, les règles suivantes s'appliquent, soit : 25m : nb de mouches, puis le nombre de 10, 9, 8, etc. ..., puis l'âge. 50m : le nombre de 10, 9, 8, etc. ..., puis l'âge.
Inscriptions	En envoyant le bulletin d'inscription, au plus tard jusqu'au 12 août 2019, à : Nicolas Joye Rue de l'Abbaye 4 – CH 2105 Travers E-mail : nicolas@joye.me
Rangeurs	Les groupes inscrits préalablement peuvent réserver l'heure de tir. Il sera tenu compte de leur demande dans la mesure du possible selon l'ordre d'arrivée des inscriptions.
Mutations	Un tireur annoncé peut être remplacé avant le tir. Le même tireur ne peut tirer qu'une seule fois.
Feuilles de stand	A retirer au bureau de chaque place de tir, 15 minutes avant l'heure de tir.
Finance	La société inscrite paie la finance du ou des groupes ainsi que du ou des tireurs individuels jusqu'au 12 août 2019 au plus tard.
Moyens de paiement	Par bulletin de versement à : Banque Raiffeisen, CP 20-7781-5, à l'attention de L'Avant-Garde - 2105 Travers, Compte N° 10021.01 Par virement sur compte IBAN : IBAN : CH49 8026 1000 0010 0210 1 Afin d'éviter tout malentendu, prière de vous munir du justificatif de paiement (récépissé, etc.).
Règles de tir	Les règles de tir de la FST seront appliquées pour tout ce qui n'est pas prévu dans ce plan de tir.
Contact	Téléphone durant les jours de tirs : 079.216.86.11

Société de tir L'Avant-Garde Travers

Pour le comité, le président :

Signé Nicolas Joye

Plan de tir approuvé

Société Neuchâteloise
de Tir Sportif

le 15 mai 2019

Le chef des tirs libres
Signé Donald Burdet

L'Avant-Garde

Société de Tir
2105 Travers

Tir du Val D'Areuse 25M - 50M

Nom de la société :

Nom du responsable :

Adresse complète:

Date et signature:

CCP ou IBAN :

Adresse E-Mail :

Téléphone :

Nb Repas :

Nom du groupe		Cat. grp		25M			50M		
		Armes	Livret	Val d'Areuse 18.- PPA 25.- PO	Travers 18.- PPA 25.- PO	3 Truites 12.- PPA 17.- PO	Totaux		
Nom et Prénom (En caractère d'imprimerie)		Né en							
1			5.-						
2			5.-						
3			5.-						
4			5.-						
Tireurs Individuels									
Finance de groupe 40.-									
			5.-						
			5.-						
			5.-						
			5.-						
			5.-						
TOTAL									

Plages horaires ou vous participerez (Dans la mesure du possible)

Vendredi	16 août 2019	de		à	
Samedi	17 août 2019	de		à	

A adresser à

Nicolas Joye
Rue de l'Abbaye 4
2105 Travers
E-Mail : nicolas@joye.me

86



86 rendez-vous
sportifs et jamais de
coup de barre



Partageons
d'autres valeurs



BCN